

Résolution sur la position et l'engagement de l'Union européenne avant la réunion de haut niveau des Nations unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

2011/2802(RSP) - 15/09/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu le même jour, le Parlement européen a adopté une résolution sur la position et l'engagement de l'Union européenne avant la réunion de haut niveau des Nations unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Les députés demandent un engagement politique fort de la Commission et des États membres et prient l'Union européenne de plaider pour un objectif ambitieux visant à réduire la mortalité évitable due aux maladies non transmissibles, avec comme objectif de réduire le taux de mortalité nationale de 25% d'ici 2025 par rapport au taux de 2010 (et non sans rappeler que, selon l'OMS, 86% des décès en Europe sont dus à des maladies non transmissibles). Ils rappellent également que les maladies cardiovasculaires représentent la principale cause de mortalité avec plus de deux millions de décès chaque année et que le cancer est la 2^{ème} cause de mortalité, avec une prévalence de 3-4% de la population.

Le Parlement européen invite l'Union et ses États membres à approuver les 5 engagements clés suivants et à les inclure dans la déclaration politique de la réunion de haut niveau des Nations unies sur les maladies non transmissibles de septembre 2011:

- réduction de 25% d'ici 2025 de la mortalité évitable due aux maladies non transmissibles, comme l'a proposé l'OMS,
- mise en œuvre d'interventions peu coûteuses et permettant des économies, notamment une application accélérée de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, meilleur accès à une alimentation saine, y compris des mesures visant à réduire les apports en sel, en sucres, en graisses saturées et trans, mesures efficaces contre l'abus d'alcool, accès à l'activité physique, réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'environnement, notamment aux perturbateurs endocriniens et autres contaminants environnementaux,
- surveillance des tendances de la mortalité due aux maladies non transmissibles et des facteurs de risque communs,
- établissement de mécanismes de responsabilité aux niveaux mondial et national pour tous les acteurs clés concernés,
- **création en 2012 d'un partenariat de haut niveau** destiné à encourager la mise en œuvre des recommandations et à l'organisation d'une réunion de haut niveau en 2014 visant à examiner dans quelle mesure les engagements ont été respectés.

Les députés soulignent que 97% des dépenses de santé sont consacrés aux traitements mais seulement 3% sont investis dans la prévention. Ils invitent donc l'Union européenne et ses États membres à renforcer la prévention primaire, la recherche ainsi que **la gestion et le diagnostic précoce concernant les quatre maladies non transmissibles les plus courantes**, à savoir les affections cardiovasculaires, les affections respiratoires, le cancer et le diabète, sans négliger toutefois d'autres maladies non transmissibles importantes, comme les troubles mentaux et neurologiques, y compris la maladie d'Alzheimer. Les

députés demandent également que des stratégies de prévention relatives aux maladies non transmissibles soient mises en œuvre dès le plus jeune âge.

Le Parlement se félicite de l'accent mis par les précédentes présidences de l'Union sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles chroniques, notamment la priorité donnée par la présidence espagnole aux maladies cardiovasculaires et les conférences de la présidence polonaise sur les maladies respiratoires chroniques chez les enfants et sur la solidarité en matière de santé. Il reconnaît que, en vertu de l'article 168 du traité FUE, les actions en matière de soins de santé relèvent en premier lieu de la responsabilité des États membres, mais souligne qu'il importe d'élaborer une **stratégie de l'Union sur les maladies non transmissibles**, suivie d'une recommandation du Conseil dans ce domaine.

Les députés invitent encore les États membres à établir **des plans nationaux sur les maladies non transmissibles**, en particulier sur les quatre plus fréquentes, **d'ici 2013, dotés de ressources** correspondant à la charge que représentent les maladies non transmissibles.

Enfin, le Parlement met l'accent sur la nécessité d'adopter une approche intégrée et holistique, centrée sur le patient pour les maladies de longue durée, recouvrant la prévention des maladies et la promotion de la santé, un diagnostic précoce, la surveillance et l'éducation ainsi que des campagnes de sensibilisation du public sur les facteurs de risque, les maladies préexistantes et les modes de vie malsains (tabagisme, mauvaise hygiène alimentaire, manque d'activité physique et consommation d'alcool). Il demande également à la Commission d'examiner et d'évaluer la possibilité d'étendre le mandat du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) aux maladies non transmissibles.